

CHARTRE D'ENGAGEMENT

Réserve citoyenne et bénévole

Les Essarts le Roi

I. Principes directeurs de la Réserve Citoyenne et Bénévole des Essarts le Roi :

1. La réserve citoyenne et bénévole des Essarts le Roi permet à toute personne qui le souhaite de s'engager à servir les valeurs de la République en participant à des missions d'intérêt général.
2. La réserve citoyenne et bénévole des Essarts le Roi favorise la participation de tout citoyen à ces missions, dans un cadre collectif, ponctuel ou, à titre exceptionnel, récurrent, quelles que soient ses aptitudes et compétences. Elle concourt au renforcement du lien social en favorisant la mixité sociale.
3. Les domaines d'actions de la réserve citoyenne et bénévole des Essarts le Roi recouvrent des champs d'actions variés : la solidarité, l'éducation, la culture, la santé, l'environnement, le sport, la mémoire et la citoyenneté, la coopération internationale, la sécurité ou encore les interventions d'urgence en situation de crise ou d'événement exceptionnel.

II. Engagement et obligation des réservistes bénévoles

L'affectation à une mission nécessite l'accord de la Ville des Essarts le Roi et du réserviste.

Conditions d'engagement :

- être âgé d'au moins 16 ans (avec l'accord écrit d'un tuteur légal pour les mineurs).

III. Engagements et obligations des réservistes

Toute personne qui participe à la réserve citoyenne et bénévole des Essarts le Roi s'engage à :

- respecter la présente charte ;
- apporter son concours à titre bénévole ;
- s'engager pour une période d'un an, qui peut être renouvelée avec son accord ;
- accomplir la mission pour laquelle elle est mobilisée selon les instructions données par la Ville ou par toute personne que la Ville a désignée ;
- faire preuve d'une disponibilité adaptée aux exigences de son engagement ;
- observer un devoir de réserve, de discrétion, de neutralité et si besoin de confidentialité pendant l'exercice de sa mission ;
- faire preuve de bienveillance envers toute personne en contact avec une mission de la réserve citoyenne et bénévole ;

- signaler à l'autorité de gestion de la réserve citoyenne et bénévole tout incident ou anomalie survenu à l'occasion de sa période d'engagement ;
- promouvoir l'engagement citoyen sous toutes ses formes.

IV. Engagements et obligations de la Ville des Essarts le Roi

La Ville des Essarts le Roi s'engage à :

- respecter la présente charte ;
- proposer des missions conformes à l'objet de la réserve citoyenne ;
- proposer des missions non substituables à un emploi ou à un stage ;
- préparer et accompagner le réserviste bénévole à l'exercice de sa mission ;
- prendre en considération les attentes, les compétences et les disponibilités exprimées par le réserviste au regard des besoins de la mission proposée ;
- couvrir par l'assurance de la Mairie la participation des bénévoles ;
- attester du déroulement de la mission ;
- participer à des actions de communication, de sensibilisation et de promotion de la réserve citoyenne et bénévole.

Tout manquement aux principes et engagements énoncés par la présente charte justifie qu'il soit mis fin à la participation du réserviste bénévole.

Le réserviste

Ismaël Nehlil
Maire des Essarts le Roi